



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE**

**Nombre de Membres du Comité présents : 10**

**Nombre de Membres du Comité votants : 13**

Date de la convocation : le 20 février 2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°20/03/06 Approbation du compte de gestion 2019**

## Comité Syndical du 3 mars 2020

### N°20/03/06 Approbation du compte de gestion 2019

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2019;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) APPROUVER** le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

**2°) AUTORISER** monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2019 en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 3 mars 2020

Le Président,

Auguste FAUVEL

